

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 15 DECEMBRE 2020**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

**TARIFS 2021.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs actuels pour 2021.

**PAIEMENT DES FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

**CONVENTION DE VEILLE FONCIERE AVEC LA SAFER.**

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoirs au Maire pour signer une convention cadre intégrant Vigifoncier pour une durée de cinq ans à partir du 01.01.2021. Le forfait annuel à régler par la commune pour recevoir les informations sur les ventes à l'intérieur de son territoire est de 300€ HT.

**PLAFOND DE PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ET FORMULAIRE DE DEMANDE.**

Le CPF peut être mobilisé par les agents pour toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées. Le comité technique a émis un avis favorable sur un projet de délibération et un formulaire de demande d'utilisation du CPF. A l'unanimité, le conseil municipal valide les propositions : la prise en charge des frais pédagogiques est limitée à 800€ par an et par agent ; les frais de déplacement ne sont pas pris en charge ; un délai minimum de 2 mois est à respecter entre la réception de la demande et le début de la formation ; le formulaire établi doit obligatoirement être utilisé et ces dispositions prennent effet le 01.01.2021.

**ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES. SUPPRESSION DE LA REGIE DES PHOTOCOPIES.**

Afin de permettre aux usagers le paiement en ligne de leurs dettes, la commune doit signer une convention d'adhésion au service PAYFIP. Les élus doivent également se prononcer sur le maintien ou pas de la régie des photocopies. A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoirs au Maire pour signer la convention PAYFIP et décide de supprimer la régie des photocopies.

**VENTE DE BOIS.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre le bois sur pied qui se trouve aux Prés du Bouquet au Comptoir des Bois de Brive pour la somme de 800€. Le bois sera coupé et évacué.

**VENTE DE MATERIEL.**

Une annonce a été postée sur *le bon coin* pour certains matériels qui ne sont plus utilisés. A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre ces matériels aux deux candidats qui se sont portés acquéreurs.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 270€ au comité des fêtes au titre de l'année 2020.

**CLASSEMENT DE VOIES.**

Suite aux travaux de renforcement réalisés ces dernières années, les caractéristiques de certains chemins sont assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. A l'unanimité, le conseil municipal décide le classement dans la voirie communale des 5 chemins concernés.

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET CONSULTATION A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REORGANISATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre à l'ATEC87 qui a préparé le dossier de consultation et l'avis d'appel à la concurrence pour désigner le maître d'œuvre de ce projet.